



Place Maréchal Leclerc
14310 VILLERS-BOCAGE

Tél 02 31 77 02 18
mairie@villersbocage14.fr

ARRÊTÉ n° 2026-129

réglementant la circulation et le stationnement
sur la commune de Villers-Bocage

Le Maire de la Commune de Villers-Bocage,

VU, le Code de la Route,

VU les articles L2213-1 à L2213-6, L2122-1, L2122-24, du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire l'exercice de la police, du stationnement et de la circulation à l'intérieur de l'agglomération,

VU l'article R 110-1 du code de la route régissant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique,

VU les articles R 411-1 et R 411-8 définissant les pouvoirs généraux de police sur les voies ouvertes à la circulation publique,

VU les articles R 411-25 à R 411-28 relatifs à la signalisation routière,

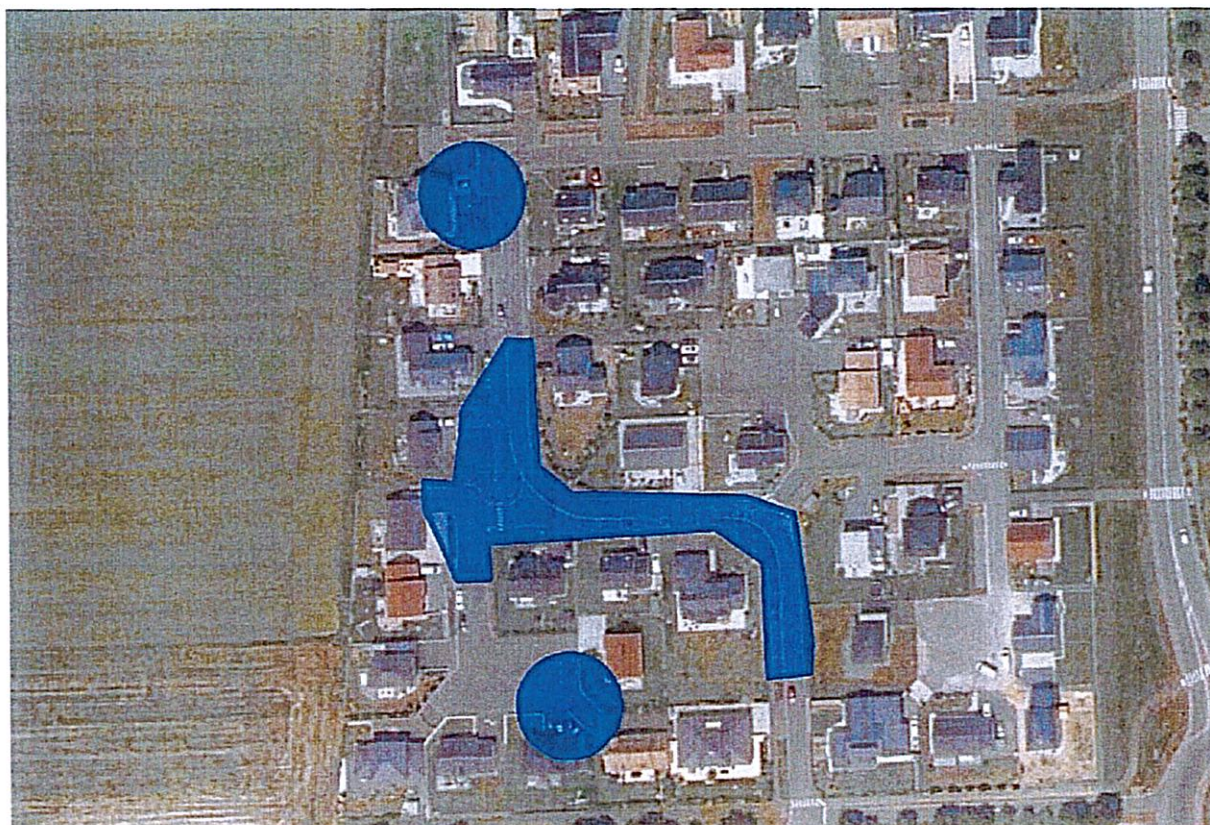
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et permettre à la société EIFFAGE de réaliser les travaux de réparation de réseaux EU sur branchement ainsi que réparation sur regard dans la rue du Noziot,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 18 septembre 2026 au 21 septembre 2026 inclus pour des travaux de réparation de réseaux EU y compris réparation sur regard : Rue du Noziot à Villers Bocage (14310).

L'entreprise est autorisée à effectuer les travaux sur le domaine public précité.

La zone de travaux entraînera un rétrécissement de chaussée. La circulation sera maintenue en alternance et régulée par un feu de chantier suivant l'ouverture de tranchée (voir plan ci-dessous).



Article 2 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise EIFFAGE ;

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Villers-Bocage, Monsieur le Chef du Centre de Secours, Madame la Policière municipale, Pré-Bocage Intercom, l'entreprise EIFFAGE, le service technique de la mairie, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié et affiché en Mairie.

Villers-Bocage, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Stéphanie LEBERRURIER

